

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 novembre 2022

Liste des Délibérations :

- **Point 1:** démission du deuxième adjoint au 24 octobre 2022 : décision concernant le nombre d'adjoints : Maintien du nombre d'adjoints à deux
Election du deuxième adjoint : Bernard LEGUEVAQUES a été proclamé deuxième adjoint
- **Point 2** adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude
- **Point 3** CCCLA prise en charge des déclarations préalables de travaux en dehors des secteurs protégés par le service urbanisme de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
- **Point 4** Convention avec la commune d'Avignonet Lauragais : scolarisation d'un enfant sur la commune d'Avignonet à titre exceptionnel (raisons professionnelles)

Informations diverses :

Renforcement Basse tension Montplaisir : monsieur le Maire présente le projet du SYADEN de renforcer du réseau basse tension Domaine de Montplaisir sur le poste de la Belle Etoile. Ces travaux seront programmés par le SYADEN, pour un coût de 45 000 € HT, à leur charge exclusive.

Cadeaux de fin d'année pour les personnes de plus de 65 ans : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les propositions de colis. Olivier LOCATELLI-HOURS précise que « Les chocolats de Mathilde » sont hors budget. Monsieur le Maire propose donc un colis chez Escudier. Il a été convenu de remplacer la boîte de cassoulet par des terrines et/ou sachet de chocolats. Le nombre de colis est de 24 (un par couple ou un pour une personne seule). Le montant estimatif est entre 20 et 23 € par colis. Béatrice SIRDEY informe le Conseil municipal qu'il serait souhaitable de distribuer ces colis avant les fêtes de fin d'année.

Tarification au 01/01/2023 du coût horaire du service technique de la CCCLA : Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que le tarif horaire du service technique de la CCCLA passera à 24.50 €/h au lieu de 23.50 €/h.

Plantation haie lotissement Co Lassié : Suite à la demande de Monsieur Hubert de Pomyers, monsieur le Maire précise que la haie du lotissement sera plantée dans la bande des trois mètres prévus à cet effet.

Tête de pont buse route de plaisance : La tête du pont route de Plaisance (au niveau du point bas) est à refaire.

Plus personne ne prenant la parole, la séance a été levée à 21h35.

Airoux le 9 décembre 2022

Le Maire
Cédric MALRIEU



Selon les nouvelles règles de publicité, Le procès-verbal est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune <https://www.airoux.fr>